

municipal.

L'Assemblée, après en avoir délibéré
dresse comme suit la présente liste :

Propriétaires fonciers - de la commune			
1 ^o	Marchais Jean B ^{te}	entrepreneur	Bourg
2 ^o	Lefeuve Francis	cultivateur	Chapelle
3 ^o	Jouis Lucien	"	Bourg
4 ^o	Morisseau Joseph	"	Genetain
5 ^o	Moreau Auguste	"	Lez Brotte
6 ^o	Peneau Antoine	"	Laudreau
Propriétaires fonciers - hors commune			
1 ^o	Dubin Jean Baptiste fils	cultivateur	Vois chabot (Pongrenois)
2 ^o	Vabuau Adolphe	"	Vestun (au Rocher)
3 ^o	Bouchard Emile	commerçant	Soignies
4 ^o	Pineau Francis	cultivateur	Pongrenois - J ^d 166

Fait & délibéré les jours mois & an sus dits.

A. Lefeuve H. Diquet Reoys Peneau Trouwart
 J. Vaupinge J. Lecomte P. Juvigny
 H. Diquet A. Lefeuve M. Pétit
 Juvigny

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie
dimanche prochain 14 décembre 1924, à 9 heures 1/2 du matin, au
lieu ordinaire de leurs séances, pour la session ordinaire de Novembre

Ordre du Jour

- 1^o Correspondance et divers
- 2^o Crammays ; prolongement (terminus - Brés. Moulins) Réalisation de l'emprunt. - Appor-
tation du cahier des charges
- 3^o Electricité - Extension du réseau à Basse-Clanson et révision du Cahier des Charges ;
Résultat de l'enquête ; avis du Conseil
- 4^o Compagnie du Gaz ; avenant traité de Concession des 12 et 16 J^r 1903 et à la

à la Convention des 5 et 20 juillet 1907, entre la C^{te} de Rezé et la C^{te} de Mayenne
du Goff

- 5^e: Nouveau pont de la ligne de Bonvic, passerelle pour piétons
- 6^e: Chemins ruraux et voirie urbaine; fourniture de matériaux
- 7^e: Chemin rural N^o 13 des Mahaudières; projet de construction.
- 8^e: Contremaires des chemins vicinaux; avancement et augmentation de salaire; Lettre de la Préfecture
- 9^e: Champ de foire de Pont Rousseau. - Location
- 10^e: Chemin de fer de Nantes - Lez. - B. V. de la rue Lhéris - éclairage; Vau du Conseil
- 11^e: Pharmacies. - ouverture le Dimanche
- 12^e: Marchés de 1^{er} Étienne de Mont Lue. - Avis du Conseil
- 13^e: Révision des Listes électorales pour 1925. - Désignation des Délégués
- 14^e: Réparations pour 1925
- 15^e: Assistances

A Rezé, le 7 Décembre 1924
Le Maire

Estimé

Session ordinaire de Novembre

Siéance du 14 Décembre 1924

L'an mil neuf cent vingt quatre, le quatorze du mois de Décembre, à l'heure du matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M^e le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^e Vigier, pour la session ordinaire de Novembre.

Présents: M^e Vigier, Saurat, Piquet F., Couët, Desponts, Nedat, Peneau, Saupin, Garon, Brucetant, Solgrain, LeLann, Traupiet, Bopi, Piquet G., Urbain J^e, Patry & Urbain F.
Absents: M^e Gendron, Couët, Oudombeau, & Vilasque.
excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Urbain F. ayant obtenu la majorité des suffrages.

a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Assistance aux
Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance aux Vieillards, aux infirmes & aux incurables.

Savoir :

1^o Hervouet Juliette, au Bas Sausseau, admise à 10 francs par mois.

2^o Lemelle Anne épouse Loué, rue Nationale, admise à 5 francs par mois.

3^o Potiron Jean Baptiste, rue Nationale 42, non admis, reçoit de ses enfants une allocation mensuelle de 10 francs.

4^o Laureau Pierre, rue Chupit, admis à 8 francs touche la R. O. 115⁺ & son gendre Bureau, lui verse 10⁺ par mois.

5^o Brossard Laure, rue Beau Terrain 8, admise à 18 francs en raison des charges de cette intéressante famille.

6^o Nogue Marie Madeleine, rue Nationale 18, admise à 10 francs, reçoit la R. O. 104⁺ 20 par an.

7^o Bois Olive de Lemercier, rue Nationale 14, non admise, touche 103⁺ de la R. O. & son fils lui verse 20⁺ par mois.

8^o Farineau Marie Louise à la Blanche, admise à 10⁺, reçoit la R. O. 103⁺

Assistance aux femmes
en couches

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes qui sollicitent le bénéfice de l'assistance aux femmes en couches.

Savoir :

M^{me} Jubier née Lortcho, Rose, aux Chapelles, admise.

M^{me} Fraudet née Pelloquin, rue du Carmiche, admise.



Demande d'allocation militaire

Monsieur le Maire communique au Conseil une demande de M^{onsieur} V^{ictor} Boudrain au chev. deop qui sollicite l'allocation journalière de 1.60 pendant la présence sous les drapeaux du soldat Salomon Gaston de la classe 1914, incorporé au 49^e Régiment de Fusiliers à Evrins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne un avis favorable à cette demande.

Marchés de St Etienne de Mont-Luc

Vente d'animaux gras -

2
Ann. 1906

Le Conseil municipal émet son avis favorable, à la création d'un marché d'animaux gras à St Etienne de Mont-Luc, qui se tiendra les 2^e et 4^e vendredis de mai et de juin, et les 2^e vendredis de juillet.

Révision de la liste électorale en 1925

Désignation des Délégués

2
Ann. 1906

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée, qu'aux termes des lois en vigueur, les Conseils municipaux doivent dans leur session ordinaire de novembre, désigner leurs délégués pour les représenter au sein des commissions chargées d'une de dresser le tableau rectificatif de la liste électorale, l'autre de juger les réclamations.

Le Conseil désigne :

- 1^o M^{onsieur} René Loren, pour faire partie de la commission chargée de dresser le tableau rectificatif,
- 2^o M^{onsieur} M^{onsieur} François Peneau, et Francis Solgrain, pour faire partie de la commission chargée de statuer sur les demandes en inscription ou en radiation.

Conseil des Prud'hommes

Délégués pour la révision des listes électorales

Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien conformément à l'art. 10 de la loi du 27 mars 1907, désigner les délégués pour la révision des listes électorales du Conseil des Prud'hommes.

L'Assemblée nomme :

- | | | | |
|---------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------|
| 1 ^o Electeur ouvrier | Bonhomme et Arnaud | peintre | Basse Lande |
| 2 ^o Electeur employé | Sauvin Henri | emp ^l de com ^{me} | Landreau |
| 3 ^o Electeur patron | Grippey Lucien | int ^{er} coiffeur | rué J. Carnot |

Tribunal et Chambre de Commerce

Désignation des Délégués pour la révision des listes électorales

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'aux termes de l'art. 3 de la loi du 8 Décembre 1883 et des articles 1^{er} et 2 de la loi du 19 décembre 1905, la révision des listes électorales pour

Le Tribunal & de la Chambre de Commerce doit avoir lieu dans la première quinzaine de Septembre, par une Commission composée du Maire assisté de 2 Conseillers municipaux désignés par le Conseil.

L'assemblée, nomme M. M. Gurbel Joseph et Boye Joseph, pour faire partie de ladite Commission.

Répartiteurs pour 1925
Liste de présentation

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'aux termes de l'art 61 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils municipaux ont à dresser dans leur session ordinaire de novembre, une liste double sur laquelle seront choisis les répartiteurs qui devront fonctionner pour l'année 1925, divisée en 2 parties composées chacune de :

1° 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la Commune et y résidant;

2° 4 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la même catégorie et résidant hors commune.

Le Conseil désigne :

1^{re} partie

Répartiteurs titulaires

- | | | | |
|---------------|----|---------------------------------------|-------------|
| de la Commune | 1° | Marchais Jean Baptiste, entrepreneur, | Boing |
| | 2° | Toulas Félix, ancien boucher, | Cretemoult |
| | 3° | Herruets Eugène, ancien épicer, | 3 Houllis |
| | 4° | Boreau Ferdinand, cultivateur, | Chapelles |
| | 5° | Héraud Louis, tanneur, | Chausse |
| | 6° | Huet Joseph, propriétaire, | Péite-Lande |

- | | | | |
|-----------------|----|------------------------------|---------------------|
| hors la Commune | 1° | Bouchard Jean, commerçant, | Lorincies |
| | 2° | Bahaud Adolphe, cultivateur, | Veran |
| | 3° | Clubin Jean, conte maître, | Chantenay |
| | 4° | Moreau Clair, propriétaire, | Rte Clitton, Nantes |

2^e partie

Répartiteurs suppléants

- | | | | |
|---------------|----|-----------------------------------|--------------------|
| de la Commune | 1° | Grand Jules, sabotier, | Blande |
| | 2° | Bouyer Jean Marie, cultivateur, | Cretemoult |
| | 3° | Solgram Alfred, capitaine, | Haute-He |
| | 4° | Riffe René, industriel, | ruo Marie Lorraine |
| | 5° | Hamon François fils, cultivateur, | Raifon |
| | 6° | Boreau Pierre, tanneur, | Chausse |

2
Ann. le 16 24



- 1. Corbineaux Jean 1873 cultivateur - Bouque
- 2. Aubin Jean 1874 cultivateur - id
- 3. Lelière Joseph employé de commerce - Nantes
- 4. Reder Michel Propriétaire - Nantes

Canalisation Sauvageot

M. le Maire fait connaître au Conseil que M. Sauvageot jardinier aux Heaulains, a établi une canalisation souterraine pour lui amener l'eau de la Seine dans sa propriété au dit lieu Les Crais-Maulins; il propose à l'Assemblée de lui réclamer une indemnité pour occupation du Domaine Communal; la canalisation a une longueur de 1550 mètres mais il faut tenir compte des installations faites par M. Sauvageot sur différents points de la canalisation et pouvant être utilisés en cas d'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fait la redevance à 20^f par an.

Gendarmerie de Pont Rousseau

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 17 Octobre 1924 faisant connaître que l'augmentation de la brigade de Pont Rousseau est envisagée par la création d'un poste fixe de deux gendarmes à St. Sébastien, que dans ces conditions il n'y a plus lieu de se préoccuper de l'achat de la caserne actuelle dont le bail expire en 1933 ni de l'achat d'un autre immeuble.

Retraite du Cantonnier Callet

Sur la proposition de M. le Maire le Conseil Municipal vote une allocation de 45 francs par mois à titre de retraite, à compter du 1^{er} Novembre 1924, à l'ex. cantonnier Callet qui a cessé son emploi depuis cette date, pour cause de maladie; Le Cantonnier Callet était au service de la Commune, depuis 1898.

Champ de foire de Pont Rousseau

Monsieur le Maire expose au Conseil que le bail passé avec M. Constantin Justax, marchand de charbon à Pont Rousseau, pour la location du champ de foire, est arrivé à expiration.

M. Constantin étant un bon locataire, ayant fait des frais élevés pour enclore le champ de foire, M. le

M. le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir lui renouveler son bail pour une durée de 4 années, à compter du 1^{er} Janvier 1925, et à raison de 250 francs par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions de M. le Maire & l'autorise à passer le bail avec le susnommé.

Cessions de terrains

1^o Chêne-Creux

M. le Maire fait au Conseil une demande d'acquisition de terrains formée par M. Lemercier charpentier au Chêne-Creux. Les parcelles dont il s'agit sont situées au dit village du Chêne-Creux, et d'après le plan dressé par M. Poloyard, voyer communal elles mesurent:

1^o Celle située à l'angle de la place Jovin et la rue Huchet: $133^m 28$.

2^o Celle située en bordure du chemin P. V. n^o 20: $34^m 16$

Soit en totalité: $167^m 38$

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre ces parcelles aux pétitionnaires, attendu qu'elles sont inutilisables à la voie publique & aux habitants, & fixe à 3^e le prix du m². Soit pour la parcelle: $167^m 38 \times 3 = 502,14$

2^o Haute-Île

M. le Maire fait connaître au Conseil que M. Rouault Ernest, cimentier, à la Haute-Île désire acquies une parcelle de terrain au droit de sa maison, en bordure de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote l'acquisition de la parcelle sollicitée par le pétitionnaire ^{au prix de 250 francs} tout la superficie est de \dots à raison de 2 francs.

Passage à niveau de la route de Machecoul
Chemin de fer - Nantes - Lejeu

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'il a reçu plusieurs réclamations au sujet de l'insuffisance de l'éclairage du P. V. du chemin de fer Nantes Lejeu situé à l'extrémité de la rue Choiseul, ce passage est très dangereux dès la tombée de la nuit, à cause du grand nombre d'autos qui circulent constamment sur la route de Machecoul.

Le Conseil municipal, décide de signaler cette situation à Monsieur le Préfet.

Pharmacies - Ouverture
le Dimanche.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour qu'il s'entende avec les pharmaciens de la commune au



objet de l'ouverture par roulement de leurs établis-
sements le dimanche.

Cantonniers.
Relèvement du taux
des majorations

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil
municipal d'un rapport du Service Vicinal relatif au relèvement
du taux des majorations pour charge de famille à partir du
1^{er} janvier 1925, suivant les bases fixées par le Conseil général
dans sa session du 4 mai 1924, soit 41.25 au lieu de 24.50
pour chacun des deux premiers enfants et 70 au lieu de 40
pour les suivants.

travaux le 26 oct

La dépense annuelle de 550 francs qui en résultera sera
incorporée dans les dépenses générales du budget d'entretien
des chemins vicinaux ordinaires de 1925.

Le Conseil municipal, donne un avis favorable à
ces majorations.

Cantonniers
Augmentation de Salaire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal
d'un rapport du Service vicinal relatif à l'augmentation du
salaire de ses cantonniers des chemins vicinaux ordinaires.

Il lui rappelle, que dans sa séance du 13 avril dernier, il
a fixé le salaire de chaque cantonnier à 315 francs non
compris les charges de famille, avec effet rétroactif à partir
du 1^{er} mars 1924.

travaux le 26 oct

Le salaire qui a été fixé pour chaque cantonnier étant
de 315.00
et celui actuel de 244.50 + 40 + 16.67 = 271.17

L'augmentation pour chacun d'eux et ait donc de 43.83
soit pour les 3 cantonniers, pour 3 mois 1/2 de travail à
partir du 1^{er} mars : 43.83 x 3 + 8 1/2 = 1117.65

Le Conseil municipal maintient la promesse qu'il a
faite à ses cantonniers et décide que la somme de 1117.65
nécessaire au paiement des majorations de 1924, sera
prélevée sur les disponibilités du budget général.

Electricité
Extension - Enquête

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que le
projet d'extension du réseau à basse tension actuellement
en service dans la commune de Repé et la révision du cahier
des charges de la concession accordée à la Compagnie Nantaise.

2
démarches
3.1.25

L'Electricité, le 24 août 1919, ont fait l'objet d'une enquête dans la Commune du 5 au 12 Octobre 1924. Les conclusions de M. Nijrot, commissaire enquêteur sont très favorables à l'adoption de ce projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, pour les motifs déjà exposés dans sa délibération du 15 Juin 1924, accepte les nouvelles conditions du cahier des charges, ainsi que les plans qui y sont joints, et émet le vœu que les nouvelles installations soient réalisées le plus tôt possible.

Cie Européenne du Gaz
Avenant

Monsieur le Maire communique au Conseil le nouveau projet d'avenant aux conditions intervenues jusqu'à ce jour, entre la Commune de Reffo et la Compagnie Européenne du Gaz.

Après un examen très attentif des différents articles de ce projet, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que la Commune ne pourrait souscrire à de telles conditions. Il est d'avis que ce projet de nouvel avenant doit faire l'objet d'un examen contradictoire entre les parties intéressées. Cet examen sera fait à la mairie de Reffo, à un jour fixé par la municipalité qui convoquera une Commission Spéciale à cet effet.

Extrait 2^e journal
1925

Etablissement d'une
passerelle à piétons
le long du nouveau
port du chemin de fer
sur le bras de Pirmit

Comme suite au rapport de M. l'Ingénieur en chef du Contrôle des chemins de fer de l'Etat en date du 20 Octobre 1924 N°A. 8196 et à la lettre de Monsieur le Maire de Reffo en date du 3 Novembre suivant, dont il est donné lecture, le Conseil municipal prend l'engagement de participer dans les dépenses d'entretien de la passerelle pour piétons devant être installée le long du nouveau port du chemin de fer sur le bras de Pirmit, suivant les conditions indiquées dans le rapport de M. l'Ingénieur en chef, c'est à dire que les frais évalués à 1000 francs environ par an seraient partagés entre les collectivités intéressées, au prorata de leur participation.

1631

Bois de Brentemault

Le Conseil municipal se fait un Echo des doléances présentées pour les usagers du Service des bateaux de Nantes-Brentemault, invite l'Administration municipale à prendre l'initiative d'une démarche auprès des autorités et administrations



intéressés dans le but d'encourager la reprise des ser-
vices de l'ancien bar Crentemoult Chantenay. -
Pour faciliter le retour à cet état de choses, le Conseil
est tout disposé à voter une subvention annuelle et il espère
que les municipalités de Nantes et de Bouguenais voudront
bien s'intéresser à cette question.

Chemins ruraux et
Voie urbaine
Fourniture de
matériaux
Soumission Graton

Monsieur le Maire soumet au Conseil les soumissions
devis de M^r Graton Francis, entrepreneur à Bouguenais relatives
à la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chemins
ruraux reconnus et de la voie urbaine.

Pour les chemins ruraux reconnus le montant de la fourni-
ture est de 650 francs, et pour la voie urbaine, de 2500⁺

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte
les dites soumissions et décide de prélever la dépense sur la disponibilité
du budget de 1924.

Soumission Bloyard

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil les
soumissions de M^r Bloyard Jean, entrepreneur à Pont-Rais-
seau, rue Sadi-Carnot 51 relatives à l'entretien des chemins ru-
raux reconnus et de la Voie urbaine.

Le montant de la fourniture des matériaux pour la
voie urbaine est de 4000⁺, et pour les chemins ruraux
reconnus de 1500 francs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte
les dites soumissions et décide de prélever la dépense sur la disponibilité
du budget de 1924. - Le Conseil décide de faire faire la réception des matériaux
fournis, par quelques membres de la Commission des Travaux Publics.

Chemin rural des Mésahouidières
Projet de Construction

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet
de construction du chemin rural reconnu N^o 13, des Mésahou-
dières, (chemin compris entre le chemin N^o 85 et le vieux chemin
de Maupertuis), sur une longueur de 326 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accep-
tation au dit projet et décide de faire exécuter les travaux le
plus tôt possible.

Il charge M^r Ordronneau de recueillir les adhésions
des propriétaires pour la cession gratuite des terrains
nécessaires à la construction de ce chemin.

Projet de loi entre la rue Alsace,
Lorraine et le P. N.

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. l'agent principal en chef a décidé de faire terminer en régie les travaux du trottoir qui avaient été suspendus par suite de la maladie de l'entrepreneur.

Emprunt de 115.000 francs pour
subvention à la C^{ie} des Tramways
en vue du prolongement de la
Ligne de tramways, Rennes,
Pont-Rousseau jusqu'aux Trois
Moulins.

Vote de l'emprunt. Réalisation
par voie de souscription publique.
Approbation du cahier de Charges.

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé
suivant :

Messieurs

Par délibération du 15 Juin 1924, approuvée par Monsieur le Préfet, le 10 Décembre suivant vous avez voté une subvention de 415.000 francs à la C^{ie} des Tramways, à titre de participation de la Commune de Rezé pour le prolongement de la ligne de tramways, Rennes, Pont-Rousseau jusqu'aux Trois Moulins.

L'exécution de ce projet devant se réaliser dans un temps prochain nous devons vous demander, dès à présent, de voter l'emprunt que nous aurons à contracter pour faire face à nos engagements.

En raison de l'intérêt général qui s'attache, pour l'ensemble de la population de notre commune, à la réalisation de ces travaux, nous sommes certains qu'un grand nombre de nos concitoyens auront le désir de participer à l'emprunt; ce désir étant des plus légitimes nous avons décidé de réaliser par voie de souscription publique, l'emprunt de 415.000 francs que nous vous demandons de voter.

Notre intention est d'émettre l'emprunt à 6⁺25 % tous impôts mis ou à mettre par l'Etat étant à la charge des prêteurs, sans celui du timbre des titres que la commune prend à son compte; ce qui porte le taux net d'intérêt pour les titres au porteur à 4,48 % et pour ceux nominatifs, à 5⁺50 %.

Si vous acceptez la souscription publique, les frais à supporter par la Ville considéreront dans l'impôt annuel du timbre, par abonnement

soit 0^t 12^e %. Décimes compris, sur le capital nominal, dans la confection et le renouvellement des obligations, certificats de dépôts, frais divers etc., qui feront l'objet d'un crédit spécial à inscrire au budget.

Le service de l'emprunt serait effectué pendant 30 ans, à partir de 1928, mais, afin d'éviter aux souscripteurs l'inconvénient de devoir rembourser dès les premières années du montant des obligations souscrites par eux et d'un autre côté, pour permettre d'attendre que le trafic de la Cie soit rendu à son chiffre normal, nous vous demandons de vouloir bien décider que l'amortissement de l'emprunt commencerait seulement en 1929 et la répartition en sera faite sur 27 années, du 1^{er} janvier 1929 au 31 Décembre 1955.

Pour payer le dit emprunt, nous devons, pour le paiement des intérêts, inscrire à partir de 1926 jusqu'en 1928, une imposition de centimes de 39,29/100^e au principal des quatre contributions directes et pour le service des intérêts et de l'amortissement de 1929 à 1955, 47 centimes 32/100^e.

Le tableau ci joint a été établi en considérant la valeur du centime communal à 660^t au lieu de 657^t chiffre atteint en 1924.

Au cas, où la valeur du centime n'atteindrait pas 660^t, le complément des ressources indispensables serait prélevé sur les disponibilités du budget.

Au cas où l'exploitation lui laisserait des bénéfices, la part revenant à la commune de Rezé serait affectée au service de l'emprunt ce qui permettrait de réduire le nombre de centimes.

Nous vous demandons en même temps d'approuver le cahier des charges ci-joint, préparé pour la réalisation par souscription publique de l'emprunt de 415.000 francs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve l'exposé de Monsieur le Maire ainsi que le Cahier des Charges & le tableau des impôts, intérêts & annuités dont il est donné lecture.

Fait & délibéré, les jour mois & an sus dits.
 A Lehaney L. Sauvage J. Coz J. Rudy Pencaez
 H. Taney J. Gascog F. Lennin
 J. Coz J. Piquet M. Taney & Coz
 M. Taney & Coz
 M. Taney & Coz
 M. Taney & Coz
 M. Taney & Coz

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, dimanche prochain 1^{er} Mars 1925 à 8 heures 1/2 du matin, au lieu ordinaire de leurs séances, pour la session de Février.

Ordre du Jour

- 1^o Prolongement de la ligne des Tramways jus-qu'aux Croix Moulins. Lettre de Monsieur le Préfet autorisant la réalisation de l'emprunt par voie de souscription publique et les modalités d'amortissement.
- 2^o Correspondance et divers
- 3^o Curage des ruisseaux
- 4^o Chemins ^{1^{er}} ordres Programme de 1926. Circulaire de M^r le Préfet
- 5^o Société Lille Bonnières & Colombes. - Demande d'acquisition de terrain
- 6^o Fournitures scolaires pour 1925 - Renouvellement du traité Brelet
- 7^o Electricité. - Extension du réseau
- 8^o Bac de Crenemoult à Chantenay. - Lettre de M^r l'Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées
- 9^o Police Municipale - Organisation
- 10^o Cotes irrécouvrables. - Approbation du Conseil
- 11^o Pétition des habitants de la Blodière, pour amélioration du